

# **ORIENTATIONS DEPARTEMENTALES 2002 - 2006**

**LA PREVENTION SPECIALISEE**

**Une action éducative dans la proximité**

## 1. Objectifs

Les grands objectifs de cette action éducative sont de :

- prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports ;
- prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies...
- aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

### 1.1. Principes

La mise en place des actions s'appuie sur des valeurs de solidarité, de lutte contre les exclusions et sur les principes suivants :

**L'absence de mandat nominatif** implique que les personnes rencontrées ne sont désignées nominativement, ni par l'instance administrative, ni par l'instance judiciaire, mais que les équipes ont un mandat global pour intervenir auprès de jeunes et de familles fragilisés sur un ou plusieurs quartiers.

**La libre adhésion du public** différencie la prévention spécialisée de l'action éducative avec mandat, car elle met en œuvre une approche des jeunes fondée sur l'acceptation mutuelle de la relation. Elle exprime la démarche « d'aller vers » les jeunes les plus fragilisés de façon volontaire, mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation de confiance.

**Le respect de l'anonymat** découle des deux premiers principes, c'est une exigence de discrétion qui garantit la crédibilité d'une relation basée sur la confiance.

**Le partenariat** est indispensable ; l'action éducative est le maillon d'une intervention plus large et n'a de sens que si elle est conduite avec les autres acteurs institutionnels ou militants. Inscrite dans la politique de la ville, la prévention spécialisée est un acteur du développement social.

**La non institutionnalisation** signifie que la prévention spécialisée doit être souple et s'adapter en permanence à l'évolution de l'environnement, son objectif n'est pas de laisser perdurer son activité sur un même site, mais d'installer des relais. Des diagnostics réguliers doivent permettre d'indiquer s'il y a nécessité de reconduire une action ou de la redéployer sur un autre secteur.

**Le support associatif**, dans un cadre contractualisé avec le Département et les communes, permet de développer un ancrage au plus près des réalités locales, pour une action de proximité souple, réactive et citoyenne.

### Une démarche éducative

La prévention spécialisée est une action éducative qui permet de redonner confiance aux jeunes, en les aidant à construire un projet grâce aux relations de confiance et de soutien instaurées auprès d'eux. La confrontation à l'adulte leur permet de prendre conscience des règles, de la loi, et d'apprendre à les respecter.

L'objectif de socialisation des adolescents, la durée de l'accompagnement éducatif, le travail sur les liens sociaux, situent la prévention spécialisée dans un champ plus large que la prévention de la délinquance. Afin de prévenir les risques de confusions, il est nécessaire de situer clairement la prévention spécialisée dans le champ éducatif. Elle participe au bien être collectif (par exemple vivre mieux sur son quartier) ou individuel (par exemple trouver des points de repère constructifs ou être rassuré sur son propre devenir....), en ce sens elle contribue à produire de la sécurité.

## 2. Les modes d'intervention

Les pratiques des équipes éducatives sont plurielles et s'appuient sur des supports diversifiés, citons notamment :

**Le travail de rue** : il constitue la clef de voûte et la spécificité de l'action des équipes. La prévention spécialisée va au contact des jeunes, dans leurs lieux de regroupement ou de passage selon leurs rythmes de vie.

**Les actions collectives** : leur pertinence est à réaffirmer, le groupe étant support à la socialisation et à la recherche de solidarités. La prévention spécialisée, de par sa connaissance des phénomènes de groupes, des enjeux de quartier, peut transformer en énergies positives des forces qui « agitent » les groupes et aider à la résolution de conflits ou à des médiations.

**Les actions communautaires** : elles doivent être développées dans le cadre d'un partenariat et d'une démarche de développement social. A cette fin, il est nécessaire de s'appuyer sur les ressources locales et sur la participation des habitants et des jeunes, afin de favoriser et participer à la dynamique collective de quartier.

**L'accompagnement éducatif individuel** : il se réalise au travers notamment du soutien psychoaffectif, de l'aide à la réalisation de projet. L'action éducative participe également au renforcement de la fonction parentale.

### **3. Le cadre contractuel et les outils d'aide à la décision**

Pour répondre aux besoins existants sur l'ensemble du territoire départemental et fixer les orientations, le Département contractualise et établit des concertations régulières avec les villes et les associations et s'appuie sur des outils d'aide à la décision, telle la cartographie ou des diagnostics.

#### **3.1. Le cadre contractuel**

Depuis 1987, est établie une convention bipartite avec les associations assortie d'un contrat d'objectifs. Celle-ci précise les lieux d'intervention et définit les grands axes de travail pour 3 ans au regard des problématiques concernant la prévention spécialisée sur les quartiers.

Par ailleurs, une concertation régulière avec les associations se concrétise par :

- Trois réunions annuelles avec les associations, présidées par le Vice-président en charge de la protection de l'enfance.
- Six à huit réunions techniques avec les directeurs d'association, animées par le cadre chargé de la prévention spécialisée.

Depuis 1995, est établie une convention bipartite avec les villes sur lesquelles sont implantées les équipes de prévention. Celle-ci précise les modes de coopération réciproque.

Une ou deux rencontres annuelles présidées par le Vice-président réunissent les villes autour de thèmes d'actualité. Par ailleurs, des rencontres régulières avec les techniciens chargés de la prévention dans les villes sont organisées.

#### **3.2. Les outils d'aide à la décision**

La cartographie permet d'apprécier les besoins et de définir les priorités sur l'ensemble du territoire départemental, au regard des problématiques éducatives et sociales concernant la prévention spécialisée. Celle-ci actualisée en 2001, l'est environ tous les 4 ans.

Des diagnostics, menés sur des quartiers permettent :

- d'apprécier l'opportunité de l'implantation d'une équipe, au regard des questions concernant la prévention spécialisée. Cette démarche participative permet d'impliquer les institutions participant à la prévention générale et de repérer les ressources susceptibles de soutenir ou créer une dynamique sociale
- d'indiquer s'il est judicieux de reconduire une action, s'il y a besoin d'une extension ou d'un redéploiement sur un autre secteur.

## 4, Un contexte en mouvement

La prévention spécialisée intervient dans un contexte toujours en mouvement. Les enjeux sont pluriels, ils conjuguent des évolutions sociologiques et des transformations de l'action publique.

### 4.1. Les évolutions sociologiques

Depuis qu'elles ont émergé comme des périodes spécifiques du cours de la vie, l'adolescence et la jeunesse font l'objet de débats sociaux animés et de querelles scientifiques vivaces qui soulèvent alternativement la question de la nécessité et celle de l'opportunité de les encadrer.

La question éducative s'impose à la société que ce soit par le débat autour de l'école, par la place que prend la question des violences urbaines et des incivilités ou par l'intérêt porté à la fonction parentale, l'éducation ne concerne plus seulement l'institution scolaire mais constitue un bien partagé, « coproduit ». L'enjeu est de faire de l'accès à l'éducation le moteur de la cohésion sociale et du développement du territoire.

- ***Le rajeunissement des publics en difficulté : comment prévenir les difficultés et anticiper les risques ?***

Un certain nombre de préadolescents et d'adolescents connaissent de grandes difficultés sur le plan de leur socialisation (avoir de repères - se construire - connaître ses limites) et manifestent leur mal être par des conduites à risques et des conduites addictives. (réf : étude de l'observatoire régional de la santé)

Le décrochage scolaire de jeunes de moins de 16 ans constitue un indicateur de la fragilité d'adolescents, qui s'engagent précocement dans une situation d'échec et de rupture, et sont mêlés parfois dès leur plus jeune âge à des systèmes d'économies parallèles.

Des études récentes<sup>3</sup> apportent des éléments significatifs sur le rôle des liens familiaux et sociaux pour la construction identitaire des enfants et des adolescents. Elles démontrent la nécessité de développer des stratégies préventives visant à la mise en place ou au renforcement des facteurs de protection afin de soutenir les compétences des individus et conforter les liens familiaux et sociaux.

### 4.2. L'évolution des politiques publiques

Le champ de compétence très globale des équipes de prévention spécialisée démultiplie le nombre de problématiques sanitaires, sociales, culturelles sur lesquelles les équipes sont censées intervenir. Elles doivent être en lien avec un nombre important de dispositifs et de nouvelles procédures de l'action publique, notamment les contrats locaux de sécurité, les projets éducatifs locaux, de même qu'avec de nombreux partenaires (institutions, associations, nouveaux métiers de la médiation...), ce qui suppose une évolution constante des pratiques.

Toutes les problématiques abordées constituent souvent des enjeux forts (délinquance, drogues...) dans un contexte d'actualité politique sensible (polémique autour des questions de sécurité, couvre-feu, remise en question de l'ordonnance de 45...).

### 4.3. L'évaluation réalisée

Le Département a décidé en 2001, au regard de ces évolutions et dans un contexte d'accroissement des moyens de la prévention spécialisée, d'actualiser la cartographie et de conduire une évaluation en vue de formuler des propositions permettant :

- à l'Assemblée Départementale, de redéfinir ses orientations en cohérence avec les besoins,
- aux associations de prévention spécialisée de se situer par rapport à leurs missions,
- aux partenaires locaux et, notamment, aux villes d'avoir une meilleure connaissance et lisibilité de la prévention spécialisée, ainsi qu'une meilleure articulation avec leurs actions de prévention générale.

Confiée au Cabinet d'Etudes OPSIS, elle a recueilli l'avis de nombreux partenaires, élus locaux, acteurs sociaux, associations, et a fait l'objet d'une restitution, auprès des associations ainsi qu'auprès des élus locaux.

L'objectif de cette évaluation était de faire un état des lieux à partir d'une démarche participative et transversale.

Cette étude a permis d'approfondir quelques enjeux actuels de la prévention spécialisée :

- la question du rajeunissement des publics
- l'évolution des politiques publiques
- l'évolution des compétences et des pratiques

• **Les acquis de la prévention spécialisée**

L'étude présente en sept parties, l'organisation des associations, des équipes, leurs modes d'intervention, les articulations existantes entre les équipes et les autres acteurs ou dispositifs locaux, les problématiques et les principaux points d'analyse découlant du diagnostic mené et formulé des préconisations.

Elle démontre la reconnaissance du rôle des associations et de l'action des éducateurs de rue par de nombreux partenaires. La méthode d'intervention apparaît plus que jamais pertinente en raison du clivage et des tensions existantes entre les jeunes vulnérables, les professionnels, les institutions de droit commun et compte tenu de l'importance des situations à risques auxquelles sont confrontés les adolescents (déscolarisation, souffrances psychosociales, conduites addictives, violences...).

Les élus apprécient la disponibilité des équipes de prévention, leur connaissance du terrain et leur capacité à être en lien avec les jeunes les plus éloignés des institutions, leur rôle moteur dans le partenariat, de même que le rôle de médiation qu'ils peuvent jouer dans des situations de tensions sur les quartiers.

L'un des points faibles reste le manque de lisibilité des actions qui sont parfois mal appréhendées par les villes. Ainsi, une meilleure communication concernant les actions, les publics ciblés, et une réflexion partagée sur certaines problématiques (déscolarisation, délinquance des mineurs), sont préconisées. De même la nécessité d'une réflexion sur l'évaluation des actions est soulignée, qui permettrait d'approfondir les aspects qualitatifs de l'action des clubs de prévention.

## II. UNE POLITIQUE POUR 2002-2006 : DES ORIENTATIONS ADAPTEES A UN CONTEXTE EN EVOLUTION

### **1. Une priorité : axer les actions en direction des 10-16 ans**

Les phénomènes d'inadaptations se caractérisent par un rajeunissement des jeunes fragilisés, des comportements de plus en plus précoces de souffrance et de transgression qui sont principalement liées au « manque d'être », faute de repères structurants fournis par le monde social des adultes.

Cela implique d'axer prioritairement les actions en direction des jeunes de 10-16 ans, en prenant en compte, la particularité des filles. Cela nécessite de renforcer les collaborations avec l'Education Nationale de même qu'avec les structures de la prévention générale (centres de loisirs, services jeunesse...).

Concernant les jeunes de 16-25 ans, les dispositifs mis en place pour l'insertion professionnelle devraient permettre un accompagnement social des jeunes en difficulté d'insertion, dans le cadre du droit commun. Cependant la prévention spécialisée doit aider à la mise en relation des jeunes avec les structures de type missions locales, espaces de socialisation, etc..., elle doit aussi s'appuyer sur le fonds d'aide aux jeunes que ce soit au niveau local ou départemental.

## **2. Réaffirmer les fonctions premières de la prévention spécialisée et ses principes**

### **2.1. Accorder la primauté au travail de rue et aux actions collectives**

L'importance de ces deux modes d'intervention doit être mise en avant, dans une organisation souple et adaptée aux modes de vies des jeunes.

### **2.2. Valoriser les capacités d'expertise de la prévention spécialisée**

La fonction d'expertise de la prévention spécialisée, qui se base sur son travail d'éducation, d'écoute et de médiation, doit davantage être prise en compte dans l'aide au diagnostic au développement social. Outre son rôle de vigilance et d'alerte, sa connaissance concrète et quotidienne des quartiers et des problématiques des jeunes doit enrichir les travaux d'étude et de réflexion tant au niveau local que départemental.

### **2.3. Réaffirmer et expliciter les principes de la prévention spécialisée**

Au regard de l'incompréhension de certains partenaires, une réflexion devra être menée par les associations afin de communiquer sur ce sujet en direction des élus, des acteurs institutionnels et de terrain.

La transmission du rapport d'activités annuel doit, par exemple, être systématique et s'accompagner d'échanges entre les villes, le Département et l'association.

## **3. Construire de façon partenariale une réponse collective à partir d'une démarche territoriale**

Les actions de prévention spécialisée peuvent s'exercer dans un secteur géographique incluant une ou plusieurs communes et doivent être menées en étroite coopération avec les structures locales en place, qu'elles relèvent de la municipalité, de l'Etat, du Département ou du secteur associatif (services jeunesse, enfance, établissements scolaires, services de santé, Missions locales, accueil et accompagnement social, centres socioculturels, lieux d'écoute et d'accueil, maison des parents, associations de quartier, femmes-relais, médiateurs, etc...).

A cet égard, l'inscription des projets de prévention dans le cadre des contrats territoriaux de référence (contrats de ville, projets éducatifs locaux, contrats locaux de sécurité, contrats d'accompagnement scolaire, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, etc.) offrent de réelles opportunités.

### **3.1. Développer des lieux d'échanges locaux pour affiner les stratégies préventives**

Il paraît, en effet, nécessaire de favoriser localement les collaborations et la mise en commun d'analyses entre les différents partenaires, afin d'apporter des réponses cohérentes et les plus adaptées possibles aux difficultés des jeunes, ainsi que de prévenir les risques de marginalisation et d'exclusion.

S'il existe des réseaux d'échanges entre quelques acteurs locaux, il y a lieu de développer une réflexion spécifique sur les problématiques de la jeunesse et des différentes formes de prévention afin de :

- croiser les méthodes d'intervention des acteurs en direction des jeunes ;
- faire remonter aux décideurs et partenaires des éléments de réflexion perçus dans le cadre du travail de terrain ;
- favoriser la réalisation des diagnostics partagés et la définition des priorités locales ;
- Mettre en place des modalités d'évaluation partagée des actions en direction de la jeunesse.

Ces espaces de rencontres et d'échanges doivent aussi se développer au niveau départemental ou infra départemental :

- sur des thèmes d'actualité intéressant les acteurs de terrain sur des études départementales, sur des questions d'échanges autour des pratiques, sur les liens avec la pédopsychiatrie, etc...
- sur des problématiques concernant la prévention spécialisée : à titre d'exemple, citons le groupe de travail sur la question des jeunes et des transports qui a fait l'objet d'une fiche action du Contrat Départemental de Sécurité dans les Transports

en commun « pratiques de prévention spécialisée dans les transports et contribution à la réflexion sur les actions de prévention dans les transports publics ».

### **3.2. Favoriser l'articulation avec les dispositifs publics partenaires et les forces vives des quartiers**

L'action de la prévention spécialisée s'inscrit dans le champ global de la politique sociale développée sur un territoire.

Dans ce cadre, elle est complémentaire d'autres dispositifs, mais ne peut pallier l'absence ou les carences d'équipements ou de services nécessaires à la vie d'un quartier.

- **Les circonscriptions**

L'action de prévention spécialisée fait partie intégrante de la protection de l'enfance et de lutte contre les exclusions. Elle vient en complémentarité de l'action mise en œuvre par les circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Maternelle et Infantile et du Service Social départemental mais aussi de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Les actions menées par les équipes doivent s'enrichir mutuellement dans des rapports clairement établis de partenariats. Ce partenariat doit permettre d'établir plusieurs types de collaboration :

- le suivi de jeunes et de familles,
- l'évaluation et un diagnostic des difficultés rencontrées par une population sur un territoire.

- **L'Education Nationale**

Les situations de décrochage scolaire amènent à agir dans l'école et hors de l'école. Le suivi éducatif des jeunes nécessite d'établir ou renforcer les liens avec l'Education Nationale et d'initier des projets en collaboration.

- **La politique de la ville et les CLS**

La prévention spécialisée trouve sa place dans la politique de la ville. Cependant au regard des nombreux dispositifs transversaux, les acteurs de la prévention spécialisée doivent éviter l'émiettement de leurs actions en privilégiant des partenariats d'objectifs (ou de projets) et la définition de cohérence avec le souci de la concertation avec les structures.

En tant que pratique éducative, la prévention spécialisée contribue à la sécurité et doit avoir sa place dans les contrats locaux de sécurité, sans être instrumentalisée, ce qui suppose de poser des règles déontologiques claires.

- **Les services de la jeunesse**

La prévention spécialisée s'appuie sur des actions d'animation qui constituent des supports à la mise en mouvement des jeunes et à leur socialisation. Cependant, elle n'a pas vocation à mener des actions d'animation globale, elle doit donc avoir des collaborations étroites avec les services ayant une mission d'animation, tels que les services municipaux de la jeunesse, les centres de loisirs, les structures sportives....

- **Les acteurs du champ de la santé**

La problématique de la santé des jeunes apparaît centrale et est une question à laquelle les équipes de prévention spécialisée ont à faire face. Ainsi, il paraît nécessaire pour elles de développer un partenariat étroit avec les acteurs intervenant dans le domaine de la santé et, avec, notamment, les services de planification et, la Mission de prévention des toxicomanies, qui développent un certain nombre d'initiatives, par exemple les formations sur site sur les questions de toxicomanies et de conduites à risque.

De même, la prévalence des problèmes de souffrance psychique, implique un partenariat plus important entre la prévention spécialisée et le secteur de la pédopsychiatrie, afin d'améliorer la prise en charge psychologique d'un certain nombre de jeunes.

## **4. Une démarche contractuelle avec les associations et les communes**

### **4.1 Les associations**

Depuis 1987, le travail régulier avec les représentants des associations a permis de créer une base de relations solide, structurant et souple permettant d'affiner le cadre d'intervention de la prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis. Ce dialogue régulier a permis de créer une réflexion dynamique, commune, partagée et prospective.

Au regard de ses exigences contractuelles, notamment l'élaboration du contrat d'objectifs, le Département a apporté un appui méthodologique aux cadres des associations (Mission d'appui pour l'élaboration des contrats d'objectifs : AFFORA). Il a soutenu le dynamisme des associations, le développement de projets innovants tels que les espaces de socialisation, l'expérimentation de prévention de nuit, ou plus récemment les projets de prévention dans les collèges.

Dans un contexte institutionnel aussi complexe et mouvant que celui de la prévention spécialisée, le conseil d'administration doit être garant des valeurs du projet associatif. On peut constater une dynamique associative plus ou moins forte. Afin de soutenir la vie associative, les Conseils d'Administration seront davantage associés sur un plan départemental à des temps de réflexion, de même qu'à la participation à certaines formations.

La convention du Département avec les associations, fera l'objet d'une réflexion avec celles-ci au cours de l'année 2002. Elle devra être assortie d'un contrat d'objectifs de 5 ans, qui tout en respectant les principes et les modes d'intervention de la prévention spécialisée, doit s'inscrire dans une collaboration étroite avec les communes.

#### **4.2 Les communes**

La convention du Département avec les villes est réactualisée, au regard des nouveaux enjeux.

Le Département et les communes mobilisent l'ensemble des acteurs relevant de leurs compétences. Cette volonté de coopération s'appuie sur les dispositifs qui offrent aujourd'hui des perspectives nouvelles.

- le protocole pour la réussite des jeunes en Seine-Saint-Denis ;
- le protocole en appui à la politique de la ville, les contrats de ville 2002-2006, les
- contrats locaux de sécurité ;
- le schéma conjoint de protection de l'enfance.

Toutes les villes devront avoir signé la convention dans les 18 mois à venir. Le Département pouvant remettre en question l'implantation d'une équipe si les conditions ne peuvent être réunies pour maintenir l'action ou faciliter son implantation sur un quartier.

#### **4.3 La convention d'intervention territoriale tripartite**

La coopération avec les associations et les villes doit être étroite et de nature contractuelle.

Outre le conventionnement avec chacun de ces deux acteurs et afin de conforter le partenariat Département-Ville-Association, il est proposé de mettre en place un contrat d'intervention territoriale d'une durée de cinq années, qui sera discuté entre le Département, la ville et l'association.

C'est cette convergence de volontés des différents acteurs, dans le respect des compétences de chacun, et concrétisée dans ce contrat d'intervention territorialisé, qui rendra l'implantation et l'action d'une équipe de prévention pertinente et positive.

Ce contrat d'intervention territoriale<sup>4</sup>, à partir d'un diagnostic partagé entre les partenaires, devra préciser :

- les secteurs d'implantation et leurs caractéristiques
- les rôles de chaque institution
- les axes d'intervention et les objectifs proposés par l'association (contrats d'objectifs proposé par l'association)
- les moyens à mobiliser



- les modalités d'évaluation

### **5. Mieux adapter la formation aux besoins et au fonctionnement des équipes**

Concernant la formation initiale, il paraît essentiel de sensibiliser les écoles d'éducateurs, afin qu'elles accordent plus de place dans les formations à la prévention spécialisée et au travail de rue et qu'elles proposent des cursus de formation adaptés aux personnels ayant déjà une expérience confirmée.

Une réflexion devra s'engager avec les associations sur les solutions à imaginer pour pallier les problèmes d'absences liés à la forte proportion d'éducateurs en formation.

Concernant la formation continue, elle pourrait faire l'objet d'une concertation régulière auprès des équipes pour qu'une programmation d'actions de formation puisse se décider en fonction des besoins locaux, des aspirations des personnels et du contexte départemental.

Au niveau départemental, des formations pourraient être programmées sur des thèmes préalablement repérés par les associations.

### **6. Renforcer les moyens des équipes en place et prendre en compte de nouveaux territoires**

Le Département a fortement développé la prévention spécialisée sur le territoire pour parvenir à un maillage global. Les besoins restent encore importants mais la prise en compte de nouveaux besoins ne pourra se faire que par une montée en charge progressive de l'activité, par la mobilité de certaines équipes, ou encore par des cofinancements permettant de démultiplier les moyens.

Plusieurs objectifs doivent être poursuivis :

Un premier objectif vise à renforcer les moyens des équipes en place et tendre à une composition minimale de 3 éducateurs pour mener une action cohérente. Dès 2002, 6 à 7 postes seront créés pour renforcer les équipes intervenant sur Sevran, Pierrefitte, Villetaneuse, Aulnay Sous Bois, Bondy et Pantin.

En 2003 devront s'envisager les créations de 3<sup>ème</sup> poste d'éducateur sur les villes de Drancy, Blanc-Mesnil, Saint Denis Nord et Montreuil afin qu'à la fin 2003, toutes les équipes soient composées d'un minima de 3 éducateurs.

Un second objectif vise à réimplanter les actions de prévention spécialisée sur les villes de La Courneuve et Stains en 2002. compte tenu de l'arrêt de l'activité de l'association EPI.

Le troisième objectif vise en 2002 à implanter des actions sur des sites non couverts et prioritaires au regard des besoins : Blanc-Mesnil et Drancy.

Aujourd'hui, la répartition de l'intervention de la prévention spécialisée est surtout développée sur l'arc Nord-Ouest du département, certaines parties ne sont pas couvertes, alors que les indicateurs montrent une répartition plus homogène des fragilisations sanitaires et sociales sur l'ensemble du département. Ainsi, il pourrait être pertinent dans les deux années à venir d'envisager la création d'une équipe sur Tremblay-Villepinte en prenant en compte l'intercommunalité.

Au regard des problématiques existantes, les villes de Dugny et Romainville devraient bénéficier de l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée dans les années à venir.

Les villes des Lilas et de Villemomble souhaiteraient la prise en compte de besoins en matière de prévention - éducation, sans doute a-t-on à envisager des réponses différentes, plus légères, s'adossant à des actions de prévention générale (service jeunesse, point écoute...).

Le quatrième et le dernier objectif vise à renforcer des équipes sur de nouveaux quartiers.

Au regard de fortes tensions entre les jeunes et les adultes, plusieurs villes sollicitent l'extension de l'activité des associations : notamment les villes d'Aubervilliers, Sevrans, Epinay Sur Seine, Montreuil, l'île Saint Denis, Bobigny, Saint Denis. Des études ont été conduites sur le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers et sur le Bas Montreuil. Toutes ces demandes devront faire l'objet d'une réflexion approfondie avec les villes et les associations, afin d'étudier l'éventuelle mobilité d'équipes en place ou la possibilité de cofinancements afin de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins. Compte tenu des nombreuses demandes, des priorités devront être fixées au regard des difficultés existantes dans les différents quartiers. La question de l'intercommunalité devra également être intégrée dans la réflexion au regard de la mobilité des groupes de jeunes (Bobigny / Drancy . Montreuil / Bagnolet...).

### *7. Evaluer*

Il est essentiel de développer l'évaluation afin de mesurer les effets des interventions.

Une réflexion devra être menée sur les outils pertinents et possibles pour cette évaluation, permettant au delà du rapport d'activités annuel, d'apprécier les aspects qualitatifs plutôt que quantitatifs.

Une telle démarche devrait permettre :

- d'évaluer les effets des interventions sur les jeunes concernés,
- de suivre et d'évaluer qualitativement les parcours des jeunes.

Ce travail permettra :

- de rendre plus visible aux yeux des partenaires, le travail réalisé par les équipes,
- d'aider les équipes à mieux identifier leurs priorités (concernant les publics mais aussi leurs pratiques).
- de faire ressortir les situations individuelles les plus complexes,
- de mettre en évidence les relais ou réponses absentes ou déficientes,
- de s'appuyer sur les savoirs-faire de la prévention spécialisée.